

nérale. Au reste, la France pouvait bien voir d'un œil assez indifférent la lutte de l'Italie contre l'Autriche, mais non la réunion en un seul état de toute la Haute Italie. En reconnaissant de nouveau les traités de 1815, cette œuvre de si douloureuse mémoire pour elle, c'était, bien entendu, à condition qu'ils ne seraient pas modifiés sans elle et contre elle. Mais l'Italie et l'Allemagne défaisaient alors ces traités au nom de la nationalité italienne et de la nationalité allemande; la France était donc autorisée à revendiquer, au nom de la nationalité française, des territoires et des populations qui lui appartiennent par leur position et leur origine, à reprendre ses frontières naturelles qu'elle regrette tant. Le jour où la fusion fut accomplie, la France, si elle eût été gouvernée, ou plutôt s'il y eût eu alors une France, devait prendre Nice et la Savoie, c'est-à-dire le versant occidental des Alpes et le complément de son littoral de la Méditerranée, comme elle devait menacer d'occuper les provinces rhénanes, quand on montrait à Francfort la prétention de faire de l'Allemagne un seul État, république ou empire, de 40 millions d'habitants. Au lieu de cela, le nouveau gouvernement applaudissait niaisement aux efforts de l'Italie et de l'Allemagne, et leur proposait plus niaisement encore son assistance, comme si leur triomphe était d'un intérêt incontestable pour la France. Parvenus au pouvoir par un incroyable coup du sort, les hommes qui, pendant plus de trente ans, n'avaient cessé de protester contre l'œuvre de 1815, non-seulement la subissaient, mais la laissaient modifier dans un sens opposé aux vrais intérêts de la France. Ils voyaient faire des changements de territoire, former de nouveaux États, déranger l'équi-